

RÉINSCRIPTION VIA LE PORTAIL PARENTS MOZAÏK ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Aux parents des élèves des écoles primaires

Du préscolaire 4 ans à la 5^e année

Chers parents,

La période d'admission, d'inscription et de réinscription des élèves du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour l'année 2022-2023 aura lieu du **7 au 11 février 2022**.

Pour les élèves du préscolaire à la 5^e année du primaire qui fréquentent déjà une école du CSSDGS, les inscriptions 2022-2023 se feront en ligne grâce au lien sur le Portail Parents Mozaïk qui sera disponible du 7 au 11 février 2022 :

- Étape 1 – Réinscription à l'école
- Étape 2 – Inscription au service de garde (SDG) ou à la surveillance du midi (SDM)

L'inscription des élèves de la 6^e année du primaire qui entreront au secondaire l'an prochain se fera selon les directives qui vous seront transmises directement par l'école secondaire.

D'ici là, nous vous invitons à vous assurer que vos accès au portail parents Mozaïk sont fonctionnels en vous rendant à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Au besoin, nous vous invitons à visionner les vidéos suivants pour de l'aide quant à la création de votre compte, l'association de votre enfant ou encore pour sa réinscription :

<https://www.youtube.com/watch?v=h0i89Z5hZPA>

<https://www.youtube.com/watch?v=KZJTovSjrI0> (pour l'inscription au SDG ou à la SDM)

Précisions pour le service de garde (SDG) et la surveillance du midi (SDM)

En cas de garde partagée, une réponse à l'inscription au service de garde (SDG) ou à la surveillance du midi (SDM) est requisse de la part des 2 parents.

Cliquer sur « Inscrire au service de garde »	Service de garde <u>OU</u> surveillance du midi*
Cliquer sur « Ne pas inscrire au service de garde » **	Aucun service pour l'année scolaire

*La SDM n'est pas offerte dans toutes les écoles, veuillez contacter votre école de secteur au besoin.

**Cela évitera que le SDG de l'école vous fasse des rappels et, en cas de garde partagée, permettra à l'autre parent d'avoir accès à l'inscription en ligne.

Précisions pour les parents des élèves en groupe adapté

Le formulaire de réinscription de votre enfant sera identifié au nom de l'école fréquentée actuellement. Les décisions de classement étant connues seulement au cours du mois de mai prochain, les élèves demeurent dans l'école fréquentée en 2021-2022. La décision du classement vous sera communiquée par la direction de l'école en mai prochain.

Si votre enfant fréquente un groupe adapté dans une autre école que celle du secteur, l'inscription au SDG se fera à l'école où se trouve son groupe adapté. Si vous souhaitez qu'il fréquente le SDG à son école de secteur, communiquez avec cet autre SDG afin de remplir un formulaire papier.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat ou le service de garde de votre école.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Sophie Laillefer

Secrétaire d'école

Isabelle Synnott

Technicienne en service de garde